

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 31 (1994)
Heft: 1186

Artikel: Retraite anticipée : ça ne mange pas de pain
Autor: Bory, Valérie
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1009606>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ça ne mange pas de pain

REPÈRES

Une motion (Claude Ogay, socialiste) visant à introduire la retraite anticipée pour les fonctionnaires de l'Etat de Vaud est à l'origine d'un projet de modification de la loi du 9 juin 1947 sur le statut des fonctions publiques dans le canton. Si ce projet est accepté par le Grand Conseil à la session de novembre, l'exécutif vaudois instaurera des programmes d'encouragement à la retraite pour ses fonctionnaires.

(vb) Réduire les coûts salariaux par une diminution des postes, sans pour autant licencier du personnel, voilà ce que font déjà deux cantons romands. Le Conseil d'Etat vaudois met en avant sa volonté d'entrouvrir la porte de l'administration cantonale aux jeunes et de lutter ainsi contre le chômage. Une bonne opération pour l'Etat, qui ne débourse rien et pourrait même y gagner.

L'exécutif vaudois, dans son exposé des motifs, se base sur les expériences tentées dans deux cantons, Fribourg et Genève. A Genève, environ 550 postes, soit 2% des effectifs totaux, ont déjà été libérés en 1993. Une seconde vague de retraites anticipées a amené un taux de départs de 1,4%. Tout fonctionnaire dès 60 ans, tout enseignant primaire dès 57 ans peuvent y prétendre.

A Fribourg, le programme «pont pré-avs» touche 300 personnes. Soixante fonctionnaires ont choisi de quitter la vie dite active plus tôt, c'est-à-dire dès 60 ans. S'inspirant des deux cantons «pionniers» et des remarques recueillies lors de la consultation, le Conseil d'Etat vaudois se jette à l'eau.

Les calculs étant basés sur un âge terme de 62 ans, le canton octroie seulement dès cet âge la possibilité de se mettre au vert. Une pension avancée avant 62 serait réduite de 5% par année d'anticipation, donc l'indem-

nité à verser aux moins de 62 ans partant en pré-retraite est jugée trop onéreuse.

Pour compenser la diminution de la pension de retraite due à un départ dès 62 ans, l'Etat verse chaque mois un complément de 21% du dernier traitement cotisant.

Le programme ne doit rien coûter au canton. Les indemnités versées proviennent de la différence entre le salaire de celui qui quitte l'administration en fin de carrière et celui qui y entre en début de carrière. Les expériences faites dans les autres cantons montrent que «l'opération est toujours globalement favorable». Pour le motionnaire, il s'agissait d'ouvrir la voie à une retraite à la carte. Le Conseil d'Etat a suivi: la nécessité donne parfois de l'imagination aux politiciens.

C'est la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud qui est chargée de calculer les montants des compléments à verser. Le programme pourrait toucher 450 personnes, mais on estime que seules la moitié d'entre elles choisiront de bénéficier de ce plan.

Rappelons qu'une décision du Conseil d'Etat du 25 mars dernier lui permet déjà de mettre à la retraite les assurés de 60 ans révolus (57 pour les enseignants primaires et les fonctionnaires de police) pour autant qu'ils aient cotisé pendant 35 ans. ■

HISTOIRE

Vieillesse: une conquête moderne

RÉFÉRENCE

Le poids des ans, une histoire de la vieillesse en Suisse romande, Geneviève Heller (éd.), Ed. d'en bas, Lausanne, et Société d'Histoire de la Suisse romande.

(jg) La vieillesse est une idée neuve en Occident. Jusqu'à une date récente, en gros le début du 19^e siècle, être vieux était une déchéance, une mort sociale progressive précédant le décès physique. Il semble qu'au 16^e siècle, les personnes âgées étaient même vues avec hostilité. Elles sont au mieux les détentrices du patrimoine dont on guette la succession, au pis un poids dont on ne sait trop que faire. En tout cas, pas question de repos ou de retraite: les vieillards travaillent jusqu'à la limite de leur force.

Voilà ce qui ressort des travaux de Geneviève Heller, historienne, qui vient d'éditer un livre, composé d'articles de différents chercheurs sur la perception de la vieillesse en Suisse romande. Ils se sont basés en partie sur les plus anciens documents dont on dispose. Ce sont surtout des contrats passés devant notaire, par lesquels des gens âgés, ne pouvant plus pourvoir à leurs besoins, aliènent leurs biens afin de se faire entretenir par leurs descendants.

Dans les archives valaisannes, qui ont été bien étudiées, le mot *grand-père* apparaît pour

la première fois en 1526. Nulle trace d'affection dans les documents anciens, rien d'autre qu'un constat brutal d'incapacité de subvenir à ses besoins.

L'idée qu'une pension puisse être versée aux gens âgés surgit peu à peu au 18^e siècle. À Genève, elle concerne les officiers, les pasteurs et plus généralement les fonctionnaires *émérites*. Cette qualification montre que la retraite est conçue comme une récompense pour services rendus, non comme un droit. Ceux qui doivent recourir aux hospices ou vivre de la charité sont vus comme des imprévoyants qui n'ont pas su conduire leur vie.

Nous partageons aujourd'hui l'idée que dans le passé, les vieillards, entourés de l'affection générale, finissaient tranquillement leur vie, entretenus par leur famille. Cette vision est très largement fautive. Elle correspond probablement à une perception romantique, héritée du 19^e siècle et n'a guère existé, si ce n'est dans une période très restreinte et dans un milieu social lui aussi limité. Peut-

●●●